

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD

Avis important à tous les élus et directeurs généraux

Examen législatif de la législation sur l'aménagement du territoire Rapport de mars 2025

En vertu de la loi, le Manitoba est tenu de procéder à l'examen détaillé des modifications récemment apportées à la Loi sur l'aménagement du territoire et à la Charte de la ville de Winnipeg (anciens projets de loi 37 et 34).

Mise à jour de l'état d'avancement

Le processus d'examen, mené par la société d'experts-conseils Braid Solutions Inc., a commencé au début de l'année 2024 et est maintenant terminé. La société d'experts-conseils a réalisé une évaluation indépendante des modifications législatives en utilisant une approche par étapes, qui comprenait une mobilisation importante des parties prenantes.

- La phase 1 a permis de finaliser la conception du projet et les méthodes de recherche avec l'aide du Ministère et des parties prenantes.
- La phase 2 a donné lieu à une vaste consultation de plus de 250 personnes, représentant plus de 95 municipalités, des parties prenantes et le grand public. Il s'agissait notamment d'une mobilisation directe avec la Ville de Winnipeg, la Commission municipale et les ministères provinciaux. Les efforts de mobilisation ont notamment porté sur les points suivants :
 - Entretiens structurés avec les parties prenantes
 - Analyse quantitative des données relatives au rendement des demandes de planification municipale
 - Examen des données et des fonctions d'appel de la Commission municipale
 - Mobilisation du public par l'entremise de Participation MB (sondages pour le public, les fonctionnaires municipaux et les promoteurs)
 - Soumissions formelles des principaux organismes intéressés
- La phase 3 s'est concentrée sur l'analyse des principaux résultats et l'élaboration de recommandations à l'intention du gouvernement. Le rapport final de la société d'experts-conseils donne une vue d'ensemble du processus de consultation, de la méthodologie, des principaux résultats et des recommandations.

Quelles sont les prochaines étapes?

Le ministre des Relations avec les municipalités et le Nord a reçu le rapport final et les recommandations. Le rapport sera déposé à l'Assemblée législative d'ici octobre 2025. Le ministère examine les recommandations de la société d'experts-conseils et prépare un plan d'action pour la mise en œuvre.

Comment pourrions-nous prendre connaissance des prochaines mises à jour?

Une fois le rapport déposé à l'Assemblée législative, les documents à l'appui seront publiés sur le site Web du Ministère.

Si vous avez des questions pour le Ministère, veuillez communiquer avec : Katie Lee, 431 275-5818,
katie.lee@gov.mb.ca

*Ministère des Relations avec les municipalités et le Nord
800, avenue Portage, bureau 609, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*